



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
Pour le Président et par délégation
 La Directrice du développement
 et du secrétariat général
 Adjointe au Directeur général des services
 Hélène ROUQUIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
 EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
 SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019

OBJET :
DÉLIBÉRATION
APPROUVANT LE
DOSSIER DE
CANDIDATURE À LA
LABELLISATION ET LA
SIGNATURE DE LA
CONVENTION-CADRE DU
PAPI D'INTENTION DU
BASSIN DU LOING

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le vingt-neuf, se sont réunis à 14h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Etaient présents :

Au titre du Conseil de Paris :

François VAUGLIN

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

M. LAGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

M. MOLOSSI
 M. BEDREDDINE

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Mme DURAND
 M. GUERIN

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

M. VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

Etaient absents excusés :

M. AURIACOMBE
 Mme BROSEL
 Mme JEMNI
 Mme NAHMIAS
 Mme OLIVIER
 Mme ONGHENA
 M. TREMEGE
 Mme FISHER
 M. MASSOU
 M. BLUTEAU
 M. BELL-LLOCH
 M. METAIRIE

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

Mme BLAUUEL à M. VAUGLIN
 M. GOUVERNEUR à M. MOLOSSI

Nombre des membres
 composant le Comité
 syndical 27
 En exercice..... 26
 Présents à la
 Séance 7
 Représentés
 par mandat 7
 Absents 12

*M. ABEL à M. VIART
M. BONNET-OULALDJ à M. BEDREDDINE
M. COURTES à M. LARGHERO
M. BELLIARD à Mme DURAND
M. KERN à M. GUERIN*

La majorité des membres étant présente,

M.LARGHERO a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

2019-12/21

**COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2019**

OBJET : DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE DOSSIER DE CANDIDATURE À LA LABELLISATION ET LA SIGNATURE DE LA CONVENTION-CADRE DU PAPI D'INTENTION DU BASSIN DU LOING

Le Comité syndical,

VU la Directive n° 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

VU la délibération n°2016-82 en date du 8 décembre 2016 du Conseil d'Administration de l'Institution interdépartementale proposant la transformation de l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine en syndicat mixte ouvert composé de ses quatre membres actuels, et d'adopter les statuts correspondants ;

VU la délibération du conseil syndical n°2018-02/12 du 12 février 2018 approuvant la convention de financement de l'animation à la configuration à un PAPI d'intention sur le bassin du Loing avec les 18 EPCI du bassin du Loing ;

VU le courrier d'intention de l'EPTB Seine Grands Lacs du 5 mars 2019 co-signé avec l'EPAGE du bassin du Loing en date pour le portage du PAPI d'intention du bassin du Loing ;

VU la lettre d'intention à la maîtrise d'ouvrage d'actions dans le PAPI d'intention du bassin du Loing de l'EPAGE du bassin du Loing en date du 24 juin 2019 ;

VU la lettre d'intention à la maîtrise d'ouvrage d'actions dans le PAPI d'intention du bassin du Loing de Voies Navigables de France en date du 29 août 2019 ;

VU la lettre d'intention à la maîtrise d'ouvrage d'actions dans le PAPI d'intention du bassin du Loing du Conseil Départemental du Loiret en date du 8 octobre 2019 ;

VU la lettre d'intention à la maîtrise d'ouvrage d'actions dans le PAPI d'intention du bassin du Loing de la Communauté de communes du Pays de Nemours en date du 3 septembre 2019 ;

VU la lettre d'intention à la maîtrise d'ouvrage d'actions dans le PAPI d'intention du bassin du Loing de la Communauté d'agglomération Montargoise et Rives du Loing en date du 4 septembre 2019 ;

VU la lettre d'intention à la maîtrise d'ouvrage d'actions dans le PAPI d'intention du bassin du Loing de la Communauté de communes Moret Seine-et-Loing en date du 17 septembre 2019 ;

VU la lettre d'intention à la maîtrise d'ouvrage d'actions dans le PAPI d'intention du bassin du Loing de la Communauté de communes de Cléry, du Betz et de l'Ouanne en date du 19 juin 2019 ;

VU la lettre d'intention à la maîtrise d'ouvrage d'actions dans le PAPI d'intention du bassin du Loing de la Communauté de communes Gâtinais Val de Loing en date du 4 octobre 2019 ;

VU la lettre d'intention à la maîtrise d'ouvrage d'actions dans le PAPI d'intention du bassin du Loing de la Communauté de communes des Quatre Vallées en date du 17 juillet 2019 ;

VU la lettre d'intention à la maîtrise d'ouvrage d'actions dans le PAPI d'intention du bassin du Loing de la Communauté de communes du Pays de Montereau en date du 12 juin 2019 ;

VU la lettre d'intention à la maîtrise d'ouvrage d'actions dans le PAPI d'intention du bassin du Loing de la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais en date du 2 juillet 2019 ;

VU la lettre d'intention à la maîtrise d'ouvrage d'actions dans le PAPI d'intention du bassin du Loing de la Commune de Souppes-sur-Loing en date du 29 août 2019 ;

VU la lettre d'intention à la maîtrise d'ouvrage d'actions dans le PAPI d'intention du bassin du Loing de la Commune de Charny Orée de Puisaye en date du 5 septembre 2019 ;

VU le rapport de présentation SGL n° 2019/72 de M. le Président en date du 12 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que les lettres d'intention des collectivités maîtres d'ouvrage d'actions du PAPI d'intention du bassin du Loing devront être suivies d'une délibération ;

CONSIDÉRANT l'intérêt du dossier de candidature à la labellisation du PAPI d'intention du bassin du Loing et de formaliser le partenariat engagé par cette démarche au travers d'une convention-cadre de financement à intervenir ;

CONSIDÉRANT que l'avis de labellisation sera rendu en juin 2020 par le Comité Technique du Plan Seine ;

CONSIDÉRANT l'intérêt et les enjeux pour les différents maîtres d'ouvrage réunis dans le dossier de labellisation du PAPI d'intention du bassin du Loing ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le dossier du Programme d'Actions de Prévention des Inondations, portant sur la période 2021-2023, qui sera soumis à la labellisation du Comité Technique du Plan Seine.

Article 2 : AUTORISE M. le Président à transmettre le dossier, ci-annexé, au Préfet du Loiret, en vue de le soumettre à la validation du Comité Technique du Plan Seine de juin 2020.

Article 3 : AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer la convention réunissant les 16 maîtres d'ouvrages du PAPI, de l'État, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ainsi que du Département de Seine-et-Marne.

Article 4 : AUTORISE M. le Président à solliciter toutes les aides financières maximales sur ce projet auprès de l'État, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, des fonds européens FEDER de Centre Val de Loire, Bourgogne Franche-Comté, Île-de-France ainsi que le Département de Seine-et-Marne et à signer les documents associés.

Article 5 : AUTORISE M. le Président à apporter toutes modifications permettant de répondre à d'éventuelles remarques du Comité Technique du Plan Seine, sous réserve que ces modifications n'engagent pas de dépenses supplémentaires de nature à remettre en cause l'engagement financier global du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs.

Le Président



Frédéric MLOSSI

Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis

